

Décision n° 2026-69 du 27 août 2026
portant nomination du directeur adjoint par intérim de la direction territoriale Centre-Est

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Marc Meyer est nommé directeur adjoint par intérim de la direction territoriale Centre-Est du Cerema.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 27 Août 2026

le directeur général

Étienne Crépon

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 27 août 2026

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ».

Vu pour acceptation

MARC MEYER